

COMMUNE DE SAINT – FARGEAU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2011

Le conseil municipal de Saint-Fargeau s'est réuni le Mercredi 28 septembre 2011 à 20H30 à la mairie de Saint – Fargeau , sous la présidence de
Monsieur Jean JOUMIER , Maire .

Etaient présents : Mrs et Mmes JOUMIER. MAZE. BAUDOT. ROUSSEAU. PATIN.
BROCHUT. COURIVAUD. PETIT. MUROT. LEAU. BEAUDOIR. ROPARS. LELORRAIN.
ROLAZ. SUSTRAC.

Etaient absents excusés : Mr AMAR . Mr BOULAY .

Etaient absentes : Mme MAGNY . Mme CHARPENTIER .

Secrétaire de séance : Madame Nathalie BROCHUT .

Sur les convocations adressées aux conseillers municipaux , le 19 septembre 2011,
l'Ordre du Jour était le suivant :

- 1°) Intervention des responsables du cabinet OSER – Présentation du projet chaufferie bois ;**
- 2°) Tarifs entrée Musée ;**
- 3°) Acquisition matériel informatique ;**
- 4°) Terrain multisports ;**
- 5°) Horaires de la Poste ;**
- 6°) Délégation au Maire : acceptation des dons et passation des marchés ;**
- 7°) Règlementation routière ;**
- 8°) Travaux divers ;**
- 9°) Questions diverses .**

1°) INTERVENTION DES RESPONSABLES DU CABINET OSER – PRESENTATION DU PROJET CHAUFFERIE BOIS :

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur BILLAUDEAU** , Ingénieur d'Etudes Energies Renouvelables du cabinet OSER , et à **Monsieur GLUTRON** , Gérant de Global Environnement afin de présenter l'Etude chaufferie – Bois pour Saint-Fargeau . Il est fait état d'un état des lieux de l'existant , puis trois scénarii sont proposés :

- chaufferie centrale , une seule chaufferie pour l'ensemble des bâtiments étudiés ;
- chaufferies séparées , séparation des bâtiments en deux réseaux ;
- Mix énergétique , en deux chaufferies séparées , équipements fioul non vétuste ;

Ensuite , il est abordé le vif du sujet , quant à l'identification des ressources , l'approvisionnement , l'identification des solutions techniques , le réseau de chaleur l'étude technico – économique , puis les bilans sont expliqués ainsi que le calendrier pour la réalisation d'une chaufferie , soit en régie ou soit en délégation de service public .

Il est rappelé que des subventions importantes sont mises en place pour financer les chaufferies à bois .

Plusieurs conseillers municipaux posent des questions d'ordre technique et financières aux deux personnes présentes , qui apportent les réponses .

Monsieur le Maire et les élus remercient vivement **Monsieur BILLAUDEAU** et **Monsieur GLUTRON** , pour leur prestation très explicite .

Après que ces deux intervenants eurent quitté la salle du conseil , Monsieur le Maire demande si des remarques sont à faire sur le compte-rendu du conseil municipal en date du 29 juillet 2011 .

Monsieur SUSTRAC dit qu'il avait formulé la demande de prévoir une deuxième issue de secours dans la salle du conseil , **Monsieur JOUMIER** lui avait répondu qu'une ouverture sur la façade pourrait dégrader ce bâtiment communal , comme il est stipulé page 13 du compte-rendu . **Monsieur SUSTRAC** rappelle les normes de sécurité à savoir –« pour une zone publique , il faut une issue , plus de 20 personnes 2 issues et ensuite pour 40 personnes deux plus grandes issues , c'est la raison pour laquelle je suis parti lors du vin d'honneur pour le 8 mai , car le nombre de personnes était d'environ 75 -«

Monsieur JOUMIER poursuit en disant que c'est un avantage que cette salle soit au rez-de-chaussée à 1 mètre du sol ; **Monsieur SUSTRAC** , répond : - « qu'en tant que conseiller municipal , je fais mon devoir de conseil .-«

Cet élu continue en disant qu'il n'est pas en mesure de transmettre le « topo » concernant les travaux de l'église de Saint-Fargeau et que cette étude sera remise lors d'une prochaine réunion de conseil . **Monsieur JOUMIER** lui dit : « Vous avez eu l'opportunité d'étudier ce dossier » .

En référence à la page 9 du précédent compte – rendu , le panneau de signalisation concernant l'interdiction de camper autour du Réservoir du Bourdon n'a pas été modifié , il reste illisible , fait remarquer **Monsieur SISTRAC** .

En référence à la page 11 , l'élu poursuit ses remarques en disant que suite à l'encaissement du don de 40€00 , somme identique avec celle remise trois ans auparavant , par une entreprise , dont le personnel a pique – niquer sur un terrain communal situé vers le Bourdon , en sachant que le représentant de l'entreprise bénéficie de terrains classés en zone constructible , et le terme « arrangement » a été prononcé .

Monsieur JOUMIER dit : « le moment venu , je prendrai mes dispositions , ce sera au tribunal de s'exprimer , si vous continuez » -

Monsieur SISTRAC reprend en disant que les travaux continuent , notamment Avenue de la Puisaye , pour une petite véranda qui est couverte et demande pour le dossier du Boisgelin .

2°) TARIFS ENTREE MUSEE :

Suite à une étude comparative avec les prix des différents musées situés sur le Département de l'Yonne et également sur la Région de Bourgogne , le conseil municipal VOTE pour les tarifs d'entrée pour le Musée de l'Aventure du Son à appliquer au 1^{er} janvier 2012 , à savoir :

- Adultes : 6 €00
- Groupes de 20 personnes : 5 €00
- Enfants de 7 à 16 ans : 3 €00 (sans changement)

Abstention : Mr SISTRAC

Pour : les autres membres du conseil municipal .

Madame BROCHUT répond à la question concernant la non ouverture du Musée le 14 mai dernier dans le cadre « Nuit des Musées » sur le plan national , : « le Musée a été ouvert deux années de suite dans le cadre de cette manifestation nationale toutefois aucune personne ne s'est présentée pour venir visiter le Musée » -

Monsieur JOUMIER dit : « Pourquoi ne pas faire appel à des bénévoles au niveau du conseil municipal ? » -

Une délibération est prise pour permettre la vente de livres et de CD des éditions de **Monsieur MONTAGNE**, au niveau de la Boutique du Musée. **Monsieur MONTAGNE** s'investit beaucoup pour réaliser la mise en place de fiches des différents appareils exposés.

3°) ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE :

Lecture est donnée du devis relatif à l'acquisition de deux postes informatiques supplémentaires (pour le bureau des Adjoints , et pour le Policier Municipal) comprenant également les logiciels et le prix de l'installation ; le devis JVS d'un montant de : 2 390€TTC le moins disant a été retenu .

Des conseillers municipaux interviennent sur cette offre toutefois il leur est répondu , que l'acquisition et l' installation des logiciels augmentent obligatoirement le coût d'une simple acquisition de matériel . Quant à l'éventuelle acquisition d'un ordinateur portable , **Monsieur PATIN** , répond qu'il serait nécessaire de faire l'acquisition également d'un écran et d'un vidéo projecteur , ce dernier appareil étant assez fragile , il ne pourrait subir des déplacements répétés et il devrait être installé dans une pièce à hauteur sans le changer de place .

4°) TERRAIN MULTISPORTS :

Madame BROCHUT , dit que le terrain multisports situé vers la salle de sports pourrait bénéficier d' une subvention LEADER , aussi , comme la Communauté de Communes de la Puisaye fargeaulaise a la compétence pour les loisirs des jeunes , il est nécessaire de mettre à disposition de cette collectivité territoriale ce terrain communal délimité sur 25 m de large et sur 26 m de long .

Le conseil municipal approuve cette mise à disposition , un plan et un état des lieux seront joints à la présente délibération .

5°) HORAIRES DE LA POSTE :

Lors de la réunion du conseil municipal en date du 29 juillet dernier , Monsieur le Maire avait évoqué le courrier adressé par **Monsieur Pascal COTTON** , directeur d'établissement de la Poste , ainsi que le rapport formalisé concernant le bureau de Poste de Saint – Fargeau .

Considérant la baisse de fréquentation au guichet sur les deux dernières années , la Direction de la Poste dit que le guichet ne sera ouvert que 26H30 par semaine au lieu de 30H30 . **Monsieur JOUMIER** a rencontré **Monsieur COTTON** , et lui avait répondu défavorablement à cette fermeture programmée .

Monsieur SUSTRAC dit que ce constat a été fait également pour l'ouverture de la mairie .

Monsieur JOUMIER lui répond que la diminution du nombre d'heures d'ouverture de la mairie vient principalement de l'aménagement des 35 Heures , et qu'il aurait fallu recruter du personnel en plus .

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir refuser la réduction de nombre d' heures pour l'ouverture de la Poste de Saint – Fargeau , en soulignant également le manque de confidentialité notamment pour le service bancaire , **Madame ROLAZ** dit que les bureaux à l'accueil de la mairie manquent également de confidentialité , **Monsieur JOUMIER** lui répond que des bureaux sont à la disposition du personnel lors de l'établissement de dossiers confidentiels .

Monsieur PATIN ,intervient en disant qu'il va rarement à la Poste , cependant il existe une certaine difficulté pour poster une lettre en recommandé entre 13H30 et 14H30 (Heure de lever du courrier) .

Le vote est le suivant :

Abstention : Mr SUSTRAC

Pour refuser la demande de diminuer les heures d'ouverture de la Poste : les autres conseillers municipaux .

6°) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ,
- Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics ;

- Considérant qu'il convient de déléguer au maire certaines compétences du conseil municipal pour assurer le bon fonctionnement de l'exécutif municipal , il est proposé de donner délégation au maire , en l'autorisant pour sa durée du mandat à prendre toutes décisions concernant la préparation , la passation , l'exécution et le règlement des marchés de travaux , de fournitures , de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée et qui constituent les

marchés passés sans formalités préalables , jusqu'à un montant de 40 000€00; d'autoriser le maire à accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ; d'autoriser le maire à accepter les remboursements de sinistres .

- **Monsieur JOUMIER** dit que cette procédure se fait dans de nombreuses collectivités territoriales et que les élus sont mis au courant de chaque dossier lors des réunions du conseil municipal .
- Le vote est le suivant :
- Contre : Mr SUSTRAC ;
- Pour : les autres conseillers municipaux .

7°-1) REGLEMENTATION ROUTIERE :

Afin d'apporter une meilleure sécurité sur certaines voies , les dispositions suivantes sont votées à l'unanimité :

- Sur la V.C.N° 1 (route menant au centre d'enfouissement) : limitation de vitesse pour les poids lourds de 70 km/h à 50Km/h d'une part et pose de panneau « Stop » à l'intersection de la V.C. N° 1 et de la V.C. N° 17 (Route des Foltiers) d'autre part .
- De placer « Cédez le passage » aux deux intersections des C.R. N° 54 et N° 60 avec la V.C. N° 16 , ces deux routes viennent du hameau de la Royauté .

Madame LELORRAIN intervient en souhaitant que le panneau soit un élément dissuasif par rapport à la vitesse de certains véhicules sur la route CVI .

Monsieur JOUMIER lui répond que la Gendarmerie et que la Police Municipale interviendront pour faire respecter la réglementation .

7°-2) MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX :

Les conseillers municipaux votent favorablement pour la mise à disposition de salle Wattinne :

- pour « POLE EMPLOI 89 , dont le mandataire est le cabinet APC Bourgogne , une fois par mois le 1^{er} jeudi de chaque mois de 9H à 12H ;
- pour « l'Assurance retraite Bourgogne et Franche –Comté » les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois de 9H à 12H et de 13H20 à 16H .

7°-3) REPRISE D'UNE CONCESSION AU CIMETIERE :

Le conseil municipal accepte la reprise de la concession de cimetière N° E – 13 acquise le 25 janvier 2001 pour une durée de 30 ans .

8°) TRAVAUX DIVERS :

- REMPLACEMENT D'UN POTEAU D'INCENDIE -

Le devis établi par la Société Lyonnaise des Eaux , pour le remplacement d'un poteau à incendie situé au Bourdon d'un montant de : 1 468€93 H.T. est accepté par l'organe délibérant .

SEPTFONDS :

ECLAIRAGE PORTAIL EGLISE -

Monsieur MAZE donne lecture du dossier établi par le SIER de la Puisaye – Ouest concernant les travaux d'éclairage public du portail de l'église de Septfonds : Inscription budgétaire de la commune : 7 322€02 TTC , participation versée par le SIERPO : 50 % du montant H.T. soit 3 061€04 , la commune récupèrera la T.V.A. . Le conseil municipal vote favorablement pour ce dossier .

LOGEMENT SEPTFONDS -

Un logement de type F2 sur Septfonds s'est libéré le 14 septembre 2011 , en sachant que le courrier n'avait pas été adressé trois mois avant pour la demande de résiliation du contrat de location ; toutefois par dérogation au regard du revenu du locataire , une délibération du conseil municipal peut abandonner les trois mois de préavis .

Monsieur ROUSSEAU intervient en soulignant qu'il est nécessaire de faire appliquer la réglementation en vigueur , pour avoir une meilleure gestion du parc locatif .

Madame ROLAZ fait remarquer que dans certains cas les trois mois de préavis sont ramenés à 1 mois .

Monsieur MAZE dit que la lettre de résiliation avait été transmise depuis plus d'un mois et que la personne attendait l'accord du prêt pour déménager dans sa nouvelle habitation ; cet accord de prêt étant intervenu très rapidement , l'intéressé ne pouvait pas assurer le montant du loyer et le remboursement d'un prêt .

Le vote est le suivant :

Abstention : Mr ROUSSEAU – Mme BROCHUT . Mr ROPARS . Mme LELORRAIN .

Pour : les autres conseillers municipaux .

TRAVAUX SIER DU LOING -

Monsieur ROPARS fait part des travaux réalisés par le SIER du Loing à savoir l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques rue Porte – Marlotte , les travaux peuvent durer encore deux mois .

Il est à noter que le projecteur du luminaire située au carrefour de la route de Saint-Amand a été volée , considérant qu'il n'y a pas eu d'effraction , ce dossier n'est pas pris en charge par l'assurance .

SENS DE LA CIRCULATION -

Monsieur JOUMIER rappelle qu'il avait reçu par mail transmis par **Monsieur BOULAY** des remarques concernant la circulation des véhicules rue Porte – Marlotte , **Madame ROLAZ** suggère de mettre une bande jaune à certains endroits afin de faciliter le croisement des véhicules .

Monsieur le Maire souhaite que cette rue reste en circulation double sens , pour faciliter l'accès dans le centre –ville vers les commerçants .

UNITE DE TRAITEMENT DES EAUX -

Messieurs JOUMIER et PATIN font part des problèmes sur la construction concernant l'unité de traitement des eaux : beaucoup d'humidité sur les murs extérieurs et sur les cuves . Une réunion aura lieu le 6 octobre prochain avec les personnes concernées pour remédier à cet état de fait .

9°) QUESTIONS DIVERSES -

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SISTRAC** concernant le problème de la couverture pour le bâtiment communal situé au 15 rue de l'Eglise jouxtant le bâtiment appartenant à Monsieur et Madame SISTRAC au 17 rue de l'Eglise et de l'infiltration d'eau .

Monsieur SISTRAC a demandé à l'Entreprise SAUJOT de bien vouloir établir un devis , qui a été transmis à la mairie afin que la commune prenne en charge 50% du montant des travaux à réaliser .

Monsieur JOUMIER rappelle leur accord pour la division parcellaire et volumétrique et de la prise en charge de 50% par chaque propriétaire concerné , or **Monsieur SUSTRAC** avait refusé cette prise en charge .

La demande avait été faite le 11 octobre 2010 , : « - Nous n'avons pu aboutir , il est difficile d'arriver à un consensus entre la mairie représentée par **Monsieur BAULARD** et vous – même « - faisait remarque **Monsieur JOUMIER** . Ce délai retarde la vente de l'immeuble communal .

Monsieur SUSTRAC dit qu'il a remis les documents à **Monsieur BAULARD** et qu'il ne l'a pas revu . et qu'il serait souhaitable de prouver qu'il a refusé de rencontrer **Monsieur BAULARD** .

En 2000 , **Monsieur SUSTRAC** achète la maison située au 13 rue de l'Eglise et au regard des difficultés de voisinage durant plusieurs années , il transmet en 2004 un courrier à **Monsieur BORDIER** , maire de Saint – Fargeau , pour lui demander de bien vouloir que la commune lui vende le bâtiment communal situé au 15 rue de l'Eglise .

Monsieur JOUMIER reprend la parole en disant qu'il est devenu Maire de Saint – Fargeau en 2008 , et que ce bien communal va être vendu aux enchères . -« Je fais ce qui est légal , que dirait –on si la vente d'un bâtiment communal se faisait à l'amiable avec un conseiller municipal .-«

Monsieur SUSTRAC lui répond : -« Vous êtes capable d'autre chose . »-

Monsieur SUSTRAC dit qu'il serait souhaitable de faire vidanger la fosse qui n'a pas été vidangée depuis des années .

Le conseiller municipal poursuit en disant que les véhicules circulant rue de l'Eglise et rue Michel Lepelletier vont à une vitesse excessive et qu'il se fait le porte parole de plusieurs parisiens résidants rue de l'Eglise , pour remédier à ce manque de sécurité pour les piétons .

Monsieur JOUMIER lui répond qu'il serait souhaitable que ces personnes viennent le rencontrer . et qu'il peut être envisageable de mettre une zone 30.

Avant de lever la séance , **Monsieur JOUMIER** dit que

Monsieur Aurélien COURIVAUD , vétérinaire a fait le choix d'acheter un cabinet vétérinaire dans le Sud de la France. **Monsieur COURIVAUD** continuera

de travailler sur le site Internet de la commune de Saint-Fargeau . Dès le 1^{er} novembre prochain il aura rejoint cette nouvelle région .

- « Au nom du Conseil Municipal et de moi – même , nous vous adressons de grandes félicitations , et nous vous souhaitons de réussir aussi bien dans le Sud de la France que vous avez réussi en Puisaye et nous vous remercions pour le travail des trois années en tant qu'élus . – «

Après discussions diverses , la séance est levée à 23H15.

La Secrétaire de Séance
Nathalie BROCHUT

Le Maire
Jean JOUMIER